Union Fédérale des Consommateurs

UFC QUE CHOISIR Mont de Marsan
Maison Camille Pédarré
89 bis Rue Martin Luther King
4000 MONT DE MARSAN

Tél : 05 58 05 92 88

Email : contact@montdemarsan.ufcquechoisir.fr

Votre association locale est ouverte au public :

- à Mont de Marsan sans rendez-vous
  de **14h à 17h00 le** lundi, mercredi, vendredi

- à Dax depuis le 3 octobre 2023
  le 1er et 3ème mardi de chaque mois,
  sur rendez-vous, de 9h à 11h30.
  Salle N°26
  3 Rue des Frênes

- Vous pouvez également nous joindre au **téléphone tous les jours sauf le mardi et jeudi matin** ou laisser un message sur le répondeur.

Notre association met aussi à votre disposition un site internet :

montdemarsan.ufcquechoisir.fr

L'adhésion n'est pas une contrepartie d'un service.
La loi nous impose de conseiller et/ou de traiter les problèmes de nos seuls adhérents.
(loi 71-1130 du 31/12/1971).

Rappel des précautions avant le « Black Friday » et les fêtes de fin d'année

Source : www.cybermalveillance.gouv.fr

1. Méfiez-vous des offres trop généreuses
Si la promotion vous semble beaucoup plus intéressante que partout ailleurs, alors considérez la suspecte par principe et vérifiez avant d'acheter (réalité de la promotion, notoriété du vendeur, risque de contrefaçon…) au risque de ne jamais voir arriver votre achat ou au mieux de vous faire livrer une contrefaçon.

2. Ne confondez pas vitesse et précipitation
Même pressé.e par un pseudo vendeur en ligne qui vous propose l'affaire du siècle ou par un compte à rebours de vente flash, ne donnez pas trop rapidement votre numéro de carte bancaire. Prenez le temps de vérifier (existence réelle et notoriété du vendeur, réalité de la promotion, sécurité de la transaction…)

3. Ne rappelez pas inconsidérément des numéros surtaxés
Si des messages énigmatiques reçus sur votre boîte vocale ou par SMS vous demandent de recontacter un pseudo transporteur *« pour votre livraison »* ou un service après-vente (SAV) *« suite à votre achat »* ou encore vous proposent une promotion *« immanquable »*, préférez rappeler le numéro officiel du commerçant, du transporteur ou du SAV concerné que vous trouverez sur son site officiel.

4. Cyber-arnaques : Attention à l'hameçonnage
Vérifiez scrupuleusement les adresses d'envoi dans les messages (un seul caractère peut parfois changer), ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes d'expéditeurs inconnus ou douteux qui vous annoncent l'affaire du siècle : vous pourriez le regretter amèrement par le vol de vos codes d'accès, de vos données personnelles ou bancaires, la réception d'un virus, l'achat d'une contrefaçon.
Vérifiez la réalité de la promotion sur le site officiel du commerçant ou en contactant par téléphone son service commercial.

5. Vérifiez la réalité et la notoriété des sites sur lesquels vous allez faire vos achats
Assurez-vous que vous n'êtes pas sur une copie frauduleuse d'un site officiel (*) ou sur un site créé pour la circonstance qui propose des affaires comme on n'en voit nulle part ailleurs, mais qui n'a en réalité que pour seul objet de vous escroquer.
(*) un seul caractère peut parfois changer par rapport au nom du site officiel.
Face à un site inconnu, rechercher son nom sur un moteur de recherche et consulter les avis vous évitera de nombreuses déconvenues.

6. Cyber-arnaques : Protégez vos données personnelles et bancaires
Quitte à rater une très bonne affaire, au moindre doute, ne fournissez pas trop vite vos données personnelles ou bancaires au risque de conséquences qui pourraient être dramatiques : usurpation d'identité, transactions bancaires frauduleuses…

7. Utilisez un mot de passe solide et différent pour chaque application ou site Internet
C'est le seul moyen de vous assurer que si votre mot de passe est compromis sur un site, cela ne compromettra pas l'ensemble de vos autres accès informatiques.
Enfin, notez que si l'entreprise auprès de laquelle vous effectuez votre achat est localisée à l'étranger, vous pouvez rencontrer de réelles difficultés en cas de litige commercial car elle peut échapper au droit qui protège les consommateurs français.

Vous pensez avoir été victime d'une cyber-arnaque ? Rendez-vous sur Cybermalveillance.gouv.fr pour être conseillé et orienté vers les services appropriés.